

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2016

Le vingt-quatre mai deux mille seize, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 19 mai 2016.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, PIOT Marylène, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, , TEXIER Alain.

Excusé : ROUSSEAUX Patrick.

Secrétaire : M.DUPEU Laurent.

Il n'y a aucune observation sur le dernier procès verbal, Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

Avant le début de la séance, M. Nivau demande s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour pour lequel il a reçu des informations de l'inspection académique de Melle après l'envoi des convocations :

- Position du conseil municipal sur les effectifs scolaires et l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Les élus sont favorables à sa demande.

1 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le maire explique aux élus qu'il a sollicité l'agent chargé des espaces verts pour l'entretien des massifs autour de l'ancien secrétariat de mairie, qui lui a précisé que la charge de travail du service technique était importante en ce moment (de plus en plus d'espaces verts à entretenir, beaucoup de travaux en régie demandés). De plus, ce même agent envisage une absence pour congé parental de plusieurs mois en fin d'année.

En conséquence, Monsieur le maire et Monsieur Texier proposent au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de Monsieur Pailler Sébastien, actuellement employé 22h par semaine et de lui proposer un temps complet à compter du 1^{er} juin 2016. Monsieur Pailler, en plus de sa mission à l'école, viendrait renforcer l'équipe technique. Cette décision sera effective après avis du comité technique paritaire et approbation du conseil municipal. En attendant les heures complémentaires seront payées à l'agent.

Les élus acceptent cette proposition, chargeant Monsieur le maire de solliciter l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion des Deux-Sèvres.

Arrivée de Mesdames Moreau Patricia et Ledoux Nadine.

2 – PROPOSITION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le cadre du financement du projet de construction d'un restaurant scolaire à l'école Pierre Moinot de Fressines, le conseil municipal, après étude des propositions faites par plusieurs organismes bancaires, accepte de faire un emprunt aux conditions suivantes :

Organisme bancaire : Caisse d'Epargne	Montant de l'emprunt : 600 000,00 €
Durée : 20 ans	Taux fixe : 1,72 %
Périodicité : Trimestrielle constante	Montant de l'échéance : 8 879,77 €
Total des frais financiers : 110 381,60 €	Commission d'engagement : 600,00 €
Versement des fonds : 27 juin 2016	

Et charge Monsieur le maire de signer tout document relatif à cette opération.

3 – MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Il est précisé aux élus que sur le budget communal 2016 voté lors de la dernière réunion du conseil municipal, figuraient deux erreurs qui ont été rectifiées, à savoir :

- Au compte 002 "Excédent antérieur reporté" - section recettes de fonctionnement, étaient mentionnées les sommes de 364 847,39 € pour la part commune et 25 026,29 € pour la part association foncière soit un total de 389 873,68 €. Or il convient de lire 364 847,39 € pour la part commune et 5 506,45 € pour la part association foncière, soit un total de 370 353,84 € pour le compte 002. La recette de 25 026,29 € devant couvrir le déficit antérieur reporté de l'association foncière s'élevant à 19 519,84 €, il reste donc la somme de 5 506,45 € à reporter en recette de fonctionnement. La section de fonctionnement a été équilibrée en modifiant la prévision du compte 60628 "autres fournitures non stockées".

- A l'occasion de la vente de la réserve à eau du clos des Forges, pour un montant de 2 000,00 €, les sommes concernant la cession ont été inscrites au budget en fonctionnement dépenses compte 675 "valeur comptable des immobilisations", en recettes de fonctionnement compte 775 "produit de cession immobilière" et en investissement recettes compte 21568. Or, seule l'écriture en section d'investissement recettes doit faire l'objet d'une prévision budgétaire, au chapitre 024, les autres opérations étant des opérations d'écritures non budgétaires. Les élus n'émettent pas d'observation après ces informations.

4 – AVIS DES ELUS SUR UNE EVENTUELLE OUVERTURE DE CLASSE A LA RENTREE 2016/2017

Monsieur le maire rapporte aux élus son entretien avec Madame Lambin, inspectrice académique de la circonscription de Melle dont dépend l'école publique Pierre Moinot de Fressines.

Considérant la prévision des effectifs scolaires pour la rentrée de l'année 2016/2017, qui s'élève à ce jour à 228 enfants, les services de l'Education Nationale sont vigilants et doivent étudier l'éventualité d'une ouverture de classe en septembre 2016.

Après discussion, soulevant d'une part les différentes contraintes suivantes occasionnées par l'ouverture d'une 9^{ème} classe :

- Achat de mobilier, de matériel informatique et pédagogique.
- Frais de personnel (ATSEM) s'il s'agit d'une classe de maternelle.
- Mobilisation de la salle de motricité en salle de classe pendant une période de 5 à 6 mois en raison du manque de locaux et des travaux de construction d'un restaurant scolaire en cours pour un montant de 750 369,96 € TTC.

Et rappelant d'autre part, la baisse des effectifs à venir pour les années suivantes et le transfert de la compétence école à l'échelle intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2018,

Les élus, par 12 voix pour et 1 voix contre, missionnent Monsieur le maire pour émettre auprès des services de l'Education Nationale, leur avis réservé à l'ouverture d'une 9^{ème} classe pour la rentrée de septembre 2016.

5 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information/ M.Fouché Patrice

- Monsieur Fouché a rencontré le représentant de la société SEDI, fournisseur du feu d'artifice qui lui a rappelé la nouvelle loi applicable le 4 juillet 2017, précisant la nécessité d'une formation pour tirer des feux avec des bombes de 70 et 100. Cette formation peut être dispensée par la société SEDI, mais mobilise une personne pendant 4 jours et il faut ensuite justifier de 3 tirs dans l'année. Les élus pensent que 2 agents doivent participer à cette formation.

Pour pallier à ces exigences, les fournisseurs proposent des feux étudiés dits " nouvelle génération" mais le site de la commune dans la vallée du Lambon ne s'y prête pas, car ces feux ne montent pas très haut. Si les élus optent pour cette solution, il faudra changer de site.

Monsieur le maire pense qu'il est prématuré de modifier l'organisation cette année, il vaut mieux étudier les coûts de formation des agents et d'intervention d'un prestataire extérieur avant toute décision.

Pour cette année, les conseillers choisissent la version Sedi Show n°3 "gonflée" d'un montant de 1 951 € TTC.

- La prochaine réunion de la commission information est fixée au mardi 7 juin à 20h30, au cours de laquelle la trame verte et les festivités du 14 juillet seront abordées.

CCAS et divers/Mme Ledoux Nadine

- Suite à l'observation de certains parents, un panneau sera installé sur les barrières d'accès à la cour de l'école (de chaque côté), invitant chacun à veiller à la fermeture des portes. Madame Ledoux a sollicité la société Décographic 79 qui n'a pas répondu à ce jour et va être relancée.

- Cimetière : l'agence Métais, géomètre chargé de l'aménagement de la partie neuve du cimetière n'a pas encore fourni le plan rectifié de sa proposition.

- Madame Brochard a été sollicitée pour le site de la commune de Fressines, sans réponse de sa part, elle sera contactée à nouveau.

Ecole/ Mme Moreau Patricia

- Madame Moreau précise que la prochaine réunion de la commission école est prévue le mardi 31 mai à 20h30, au cours de laquelle seront étudiés les tarifs cantine et garderie pour l'année 2016/2017, les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie, et les besoins en mobilier et travaux à l'école.

- Madame Moreau a rencontré les personnes de la structure "lire et faire lire" de la ligue de l'enseignement " qui interviennent à l'école de Fressines dans le cadre des activités périscolaires (APS). Le bilan de l'année écoulée est globalement positif, les enfants sont intéressés surtout les grandes sections et CP. Peu de CM1 et CM2 s'inscrivent. Les points négatifs retenus sont la discipline à gérer et le manque de lien avec les enseignants.

- Mesdames Moreau et Ledoux ont participé à une réunion organisée par la communauté cantonale de Celles/Belle, portant sur la compétence scolaire, lors de laquelle M. Labrousse, vice président de l'actuelle communauté de communes du Mellois, chargé des affaires scolaires a présenté un rapport sur la fusion de la communauté de commune de Melle. Le délai de mise en place avant la fusion a été de 18 mois. Il a rencontré tous les maires, les élus, les agents communaux de toutes les communautés de communes pour faire le point avec eux. Une commission a été créée, elle propose un projet éducatif territorial commun, un règlement intérieur et un tarif commun à toutes les écoles pour les services cantine et garderie. Seul le fonctionnement des services est resté propre à chacun.

La communauté cantonale de Celles/Belle souhaite faire la même chose en 5 mois, tout sera précisé après le rapport d'étude du cabinet KPMG, mais cette option est fortement souhaitée.

Les tarifs pratiqués sur la communauté de communes du Mellois sont de 2,50 € le repas à la cantine (2,20 € pour Fressines), de 0,50 € la vacation de garderie le matin ou le soir, et 1,00 € le soir goûter compris (1,50 € le matin ou le soir avant 18h, plus 1,00 € après 18h pour Fressines).

Concernant les APS, il y a un agent coordinateur par commune qui dispose de 5h/semaine pour remplir cette mission et un élu référent.

La communauté de communes du Mellois verse 120 à 130 € par enfant, hors transport à chaque école.

Bâtiments voirie/ M. Texier Alain

- Les travaux de terrassement du plateau jeux sont terminés, les enrobés seront faits cette semaine. La date d'inauguration est prévue le 2 juillet, les parents et les enfants seront invités par le biais du Fressines infos à utiliser cette structure et un goûter sera offert par la commune à cette occasion.

- La couverture du bungalow de l'école sera réalisée demain.

6 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire informe les élus que suite à la transmission d'un devis signé avec la demande de DETR pour l'espace jeux, la préfecture a donné un avis défavorable au versement de cette aide, au motif que le devis signé équivalait à un début de travaux.

- La préfecture des Deux-Sèvres accorde à la commune de Fressines un report exceptionnel d'un an pour débiter les travaux « mairie phase 2 » avant le 19 mai 2017 et conserver la DETR accordée pour ce projet. Le cabinet d'architectes Témis sera relancé en juin 2016.

- Monsieur le maire fait part du rapport de visite sécurité demandé pour la classe n°9 située sous le préau de l'école. Un représentant du SDIS (service de secours) et un agent du centre de gestion des Deux-Sèvres chargé de mesurer la luminosité avec un appareil homologué se sont déplacés. Aucune remarque négative tant sur la sécurité que sur la luminosité n'a été faite, seuls deux points ont été précisés : une poignée de porte à changer et un stock de carton à éliminer. Toutefois, pour le confort des enfants et de l'enseignant, Monsieur le maire propose de remplacer 6 néons par 6 pavés à led pour un meilleur rendement lumineux.

- Madame Taudière, de l'ATT du Pays Mellois a fait connaître la réponse du conseil départemental des Deux-Sèvres concernant des aménagements de sécurité supplémentaires sur la RD5 au lieu-dit Tressauves. Ce lieu-dit ne répondant pas à la définition d'une agglomération les demandes pour déplacement de poteaux électriques, marquage au sol, radar pédagogique et transformation du lieu-dit en agglomération ne sont pas acceptés. Monsieur le maire va rencontrer les élus de La Crèche à ce sujet.

- Monsieur le maire informe les élus qu'une remise de diplôme de la famille ainsi qu'une composition florale seront remis à Madame Décou Colette, à l'occasion de la fête des mères. Il invite les adjoints à participer à cette cérémonie.

- Les prochaines réunions du conseil municipal sont programmées les mardis 14 juin, 5 juillet, 23 août, 13 septembre, 4 octobre, 25 octobre, 15 novembre et 6 décembre.

- Madame Piot précise d'une part qu'elle a participé à une réunion concernant les bibliothèques du canton qui doivent organiser une animation commune. Une lettre numérique sera mise en place. D'autre part, elle rappelle que peu de véhicules marquent l'arrêt au stop implanté route de Fressines à La Chesnaye, il serait souhaitable que la gendarmerie fasse des contrôles plus souvent.

- Les élus sont invités à contacter la communauté cantonale s'ils souhaitent être bénévoles pour la fête du jeu prévue en fin de semaine.

- Monsieur Brosseau signale aux élus que les tarifs du transport scolaire vont nettement augmenter pour la prochaine année scolaire, du fait des restrictions budgétaires du conseil départemental des Deux-Sèvres. Les délégués du SITS ont voté les nouveaux tarifs, la part communale ne change pas, mais la part des familles passe à 100 € pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire, à 125 € pour les collégiens et à 150 € pour les lycéens. Les élus craignent une forte baisse des inscriptions pour le bus et un engorgement du parking de l'école.

Fin de la séance 22h40